



**65^{ème} Session de l'Assemblée générale des
Nations Unies**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**Allocution de
Son Excellence Monsieur Paul BADJI,
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Sénégal auprès des Nations Unies**

**Sur le Point 28 (a) de l'Ordre du Jour intitulé
« Promotion de la Femme »**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 12 octobre 2010

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Au terme de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont procédé, le 22 septembre 2010, à l'adoption du document final sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, à cinq ans de la date butoir fixée pour faire avancer l'agenda du développement.

Le bilan établi montre éloquemment que l'OMD 3 consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, a enregistré des avancées significatives mais reste encore, en deçà, des attentes formulées, des objectifs poursuivis.

Vous conviendrez avec moi, qu'aujourd'hui, les femmes, forces actives indispensables pour le développement, sont encore sous représentées dans les sphères de la vie économique et, quasi-exclues, des sphères de prise de décision.

En effet, malgré leur importante contribution dans le fonctionnement de la vie domestique, consistant notamment à prendre soin des enfants et à supporter la reproduction de la main d'œuvre, les femmes sont, dans plusieurs pays en développement et particulièrement ceux d'Afrique, reléguées à un rôle marginal dans le processus éducationnel et les fora communautaires

Pourtant, il a été plusieurs réaffirmé, lors des rencontres internationales de Rio, Copenhague, le Caire et Beijing, que la femme constitue un pilier fondamental dans la quête d'un mieux-être pour l'humanité.

Son rôle de tout premier plan n'est plus à démontrer.

Monsieur le Président,

L'institutionnalisation d'ONU-FEMMES est sans nul doute une victoire éclatante pour tous ceux et toutes celles qui ont mené ce

noble combat, dans le cadre de la réforme sur la cohérence à l'échelle du Système, d'unifier et d'harmoniser l'action des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la Femme.

L'avènement de cette nouvelle entité suscite beaucoup d'espoirs et nous nous félicitons de la nomination à la tête de cette entité, de Madame Michelle BACHELET, ancienne Présidente du Chili, qui aura la charge d'en assurer la première présidence.

Nous espérons qu'ONU-FEMMES remobilisera davantage la Communauté internationale afin que la dimension genre, question par essence transversale, soit effective dans toutes les stratégies de développement.

Cependant, cette avancée remarquable, ne doit pas nous faire perdre de vue que des milliers de femmes continuent de subir les atrocités de la guerre armées, de la marginalisation, d'abus sexuels, de diverses formes de violation de leurs droits fondamentaux.

Elle souffre, pleure et perd la vie, victime de violence de toute sorte.

Monsieur le Président,

Le 21^{ème} siècle aussi, ne peut plus tolérer que de telles images d'horreurs affectant les femmes, soient diffusées à travers les chaînes de télévisions.

Si des reculs font fureur à travers le monde, il faudrait par contre se féliciter des efforts remarquables qui se dessinent et se concrétisent sous nos yeux.

Le Sénégal voudrait, à cet égard, saluer l'heureuse initiative du Secrétaire général des Nations Unies du récent lancement de la « **stratégie mondiale sur la santé de la Femme et de l'enfant** ».

Les partenaires au développement promeuvent aussi de façon exaltante, la question de la femme et les pays du G-8, lors de leur dernière rencontre au Canada, ont consenti un important financement dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, le Sénégal, sous la houlette du Gouvernement du Président Maître Abdoulaye Wade, a réalisé des avancées significatives dans le domaine de la promotion de la femme.

Le 14 mai 2010, le parlement sénégalais a adopté la loi sur la parité. Cette loi dispose de l'institutionnalisation de la parité absolue homme-femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. C'est sans aucun doute un instrument capital qui permettra aux femmes d'accéder aux instances de décision politique.

Dans la promotion du statut de la femme, d'autres progrès ont été réalisés et il me plaît d'en citer quelques uns comme par exemple :

- la ratification de toutes les conventions sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et les droits des enfants dont les filles ;

- l'adoption des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes et filles ;

- l'inscription dans sa nouvelle constitution de dispositions qui garantissent l'équité, l'égalité de genre, l'accès à la terre, à l'éducation, à l'emploi pour les femmes ;

- le vote depuis janvier 1999 d'une loi contre l'excision et les violences faites aux femmes ;

- la gratuité de la prise en charge des accouchements et césariennes, devenue effective depuis 2005 dans toutes les régions du pays ;

- la création d'un centre national d'action pour la femme dont la mission concerne, pour l'essentiel, le renforcement des capacités d'action des femmes ;

- la création d'un projet crédit femme qui finance les activités économiques des femmes avec des mécanismes de gestion souples et accessibles et de programmes de lutte contre la pauvreté ;

- la mise en place de structures d'appui au niveau national et local qui ont permis le relèvement du taux de scolarisation des filles et la baisse significative du taux d'analphabétisme ;

- l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle de la famille appuyée par des partenaires au développement en vue de mettre en place des mécanismes de prise en charge des femmes et des autres groupes vulnérables ;

- la mise en place d'un observatoire des droits de la famille avec une composante relative aux droits de la femme ;

- une meilleure représentation des femmes dans les instances de décisions politiques, économiques et sociales du pays.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je voudrais exprimer à nouveau, le plaisir de mon pays de présenter pour la troisième fois, un projet de résolution sur l'appui à l'action engagée pour éradiquer la fistule obstétricale, mais cette fois au nom du groupe Africain.

Nous espérons que comme par le passé, ce texte bénéficiera de l'appui de la totalité des Etats membres.

Le Sénégal voudrait réaffirmer ici son engagement à ne ménager aucun effort pour appuyer la promotion de la femme dans l'agenda onusien et dans les autres fora.

Cette problématique reste une priorité absolue qui doit encore occuper une place de choix dans les stratégies de développement de nos pays, et les Nations Unies auront, très certainement, un rôle déterminant à jouer à cet égard.

Je vous remercie de votre aimable attention.